

8. Combien d'appareils *Jet Stars* le gouvernement utilise-t-il à l'heure actuelle?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

2. A T. Eaton Company Limited pour \$1,200,000.

3. \$2,500,000.

4. Moteur n° 1, 1730 heures; Moteur n° 2, 375 heures; Moteur n° 3, 620 heures; Moteur n° 4, 1657 heures. Cellule, 8 mois avant la visite annuelle régulière.

5. Oui, \$280,000. (Soit \$130,000 de pièces de rechange et \$150,000 pour un moteur révisé).

6. Non. La visite annuelle régulière.

7. 584 heures de vol le 3 juin 1971.

8. Trois.

LES CRAYONS DU RECENSEMENT

Question n° 1549—**M. Downey:**

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour fournir des crayons avec les formulaires de recensement?

2. Ce montant comprend-il les coûts d'aiguillage et d'impression et, dans la négative, quels sont-ils?

3. A-t-on fait des appels d'offres pour l'achat de ces crayons?

4. Combien y a-t-il eu de soumissionnaires et quel a été l'adjudicataire?

5. L'adjudicataire est-il canadien?

6. Quelles ont été la plus élevée et la plus basse des soumissions?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): D'après Statistique Canada (Bureau fédéral de la statistique) et le ministère des Approvisionnements et Services: 1. Les crayons fournis avec les formulaires du recensement de 1971 ont coûté \$151,939.01 au gouvernement (coût unitaire de \$0.185 chacun).

2. Oui; ce montant comprend le coût de la taille et de l'impression des crayons.

3. Il y a eu deux appels d'offres, l'un pour 6,500,000 crayons et l'autre pour 2,000,000 de crayons.

4. a) 6,500,000 crayons—Appel d'offres du 28 avril 1970, cinq (5) sociétés ont soumissionné. Le contrat a été adjugé à Eagle Northrite, Division de Berol Corporation, Montréal (Québec), le moins-disant. b) 2,000,000 de crayons—Appel d'offres du 17 septembre 1970, quatre (4) sociétés ont soumissionné. Le contrat a été adjugé à Empire Pencil Company, Longueuil (Québec), le moins-disant.

5. Statistique Canada ne dispose d'aucune information sur les titres de propriété de la société Empire Pencil Company de Longueuil (Québec), l'une des deux maisons ayant obtenu un contrat pour la fourniture de crayons. A l'heure actuelle, aucune loi fédérale n'obligeant la société Empire Pencil à présenter un rapport financier, il est donc impossible d'obtenir ces renseignements. Quant à la société Eagle Northrite, Division de la Berol Corporation of Canada Ltd., Statistique Canada nous informe qu'au 31 décembre 1969, la totalité de son capital-actions était détenue par des non-résidents, dont la société américaine Berol Corporation, qui en possédait 99.9 p. 100.

6. a) 6,500,000 crayons. Plus offrant—\$185,069.30. Moins-disant—\$115,050. b) 2,000,000 de crayons. Plus offrant—\$48,880. Moins-disant—\$33,860.

LA «POPULATION ACTIVE»

Question n° 1603—**M. Reid:**

1. Quelle définition de l'expression «population active» est utilisée pour calculer les taux d'emploi et de chômage au Canada et comment est-on parvenu à cette définition?

2. Au su du gouvernement, quelle définition de l'expression «population active» est utilisée dans les pays suivants: a) aux États-Unis, b) au Royaume-Uni, c) en France, d) en Allemagne, e) au Japon?

3. En quoi la définition de l'expression «population active», utilisée au Canada, diffère-t-elle des définitions ayant cours dans les pays suivants: a) États-Unis, b) Royaume-Uni, c) France, d) Allemagne, e) Japon?

4. Pour chacune des cinq dernières années, quels ont été les taux annuels réels et désaisonnalisés de l'emploi et de chômage au Canada selon que la définition de l'expression «population active» utilisée est celle qui a cours a) aux États-Unis, b) au Royaume-Uni, c) en France, d) en Allemagne, e) au Japon?

5. Pour chacune des cinq dernières années, quels ont été les taux réels d'emploi et de chômage au Canada calculées en fonction de la définition canadienne de l'expression «population active»?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): D'après Statistique Canada: 1. La population active du Canada est composée de la population civile disponible âgée de 14 ans et plus qui, au cours de la semaine de référence, était occupée ou en chômage. La population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des réserves indiennes n'est pas prise en compte. Les personnes occupées comprennent toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence: a) ont fait un travail quelconque moyennant rémunération ou en vue d'un bénéfice; b) ont contribué par un travail quelconque à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise exploitée par un parent membre du ménage; ou c) avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail pour cause de mauvais temps, de maladie, etc.

Les personnes qui avaient un emploi mais qui n'ont pas travaillé et ont cherché du travail au cours de la semaine de référence sont comptées parmi les chômeurs. Les chômeurs comprennent toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence: a) étaient sans travail et cherchaient du travail, c.-à-d. qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence et cherchaient du travail; ou qui auraient cherché du travail si elles n'avaient pas été temporairement malades, en congédiement d'une durée indéterminée ou prolongée, ou persuadées qu'il n'y avait pas de travail convenable pour elles dans la localité; ou b) étaient en congédiement temporaire pour toute la semaine, c'est-à-dire qui attendaient d'être rappelées à un emploi dont elles avaient été mises à pied pour moins de 30 jours.

Ces concepts ont été définis à la fin des années 1930 surtout aux États-Unis; ils ont été reconnus internationalement dans les années 1940 et par la suite. La première enquête sur la population active au Canada eut lieu en 1945.

2 et 3. a) États-Unis: Les définitions sont semblables à celles du Canada, sauf que la limite d'âge inférieure est de 16 ans; la période de référence pour la recherche de travail est de quatre semaines et le chômeur doit avoir fait certaines démarches précises au cours de cette période; les personnes qui ont un emploi mais qui ne travaillent pas et cherchent du travail sont comptées parmi les personnes occupées. b) Royaume-Uni: Les statistiques britanniques sont fondées sur les données administratives des bureaux de placement. Les différences qui influent sur les données du chômage sont, entre autres: Pour les Britanniques le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active salariée (excluant les travailleurs autonomes); La limite d'âge inférieure est de 15 ans; Les personnes inscrites comme chômeurs pour seulement une journée sont comptées parmi les chômeurs; Les personnes temporairement malades ne font partie des chômeurs; Il y a sous-représentation des